

Annexe G - Pièces à transmettre à l'académie d'affectation pour la prise en charge financière

Titre(s) ou diplôme(s) et justificatifs requis pour être nommé stagiaire
<ul style="list-style-type: none"> ○ Copie(s) du ou des titre(s) ou diplôme(s), ou, dans un premier temps, de document(s) en prouvant l'obtention ➤ Si vous n'étiez pas soumis(e) à condition de titre ou diplôme pour l'inscription au concours, joindre toute(s) pièce(s) justificative(s) relatives à cette situation. ➤ Si vous n'avez pas validé votre master (ou équivalent), prévenir le rectorat d'affectation dans les meilleurs délais.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme (<i>uniquement pour les lauréats des concours d'EPS</i>) ○ Justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique (<i>uniquement pour les lauréats des 3^e concours et des concours de PLP soumis à cette condition pour l'inscription au concours</i>)
Dossier administratif
<ul style="list-style-type: none"> ○ Copie de la carte d'identité ○ Copie de la notification RQTH en cours de validité si vous êtes travailleur handicapé ○ Copie de la fiche récapitulative des vœux saisis
Dossier financier
<ul style="list-style-type: none"> ○ 2 relevés d'identité bancaire ou postal (original) ○ 2 photocopies de la carte vitale
Dossier de classement
<p>Ce dossier doit être renvoyé à la division des personnels enseignants.</p>

Les fraudes et tentatives de fraudes peuvent entraîner l'annulation de l'affectation, des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la perte du bénéfice du concours et des sanctions pénales (articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du Code pénal) allant jusqu'au paiement d'amende et à des peines d'emprisonnement.